



Ville d'Ath  
Val de Dendre

Département du Développement territorial  
Aménagement du Territoire - Urbanisme  
Rue de Pintamont 54 - 7800 Ath

T. 068 68 10 80  
F. 068 68 10 89  
urba@ath.be - www.ath.be

ANNEXE 26

## URBANISME

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme

Les demandeurs sont Monsieur et Madame Pol FAGNOT-SOLLAMI Rue du 7 Juillet(Reb), 42 à 7804 Rebaix.

Le terrain concerné est situé Chemin de Stocq(Ost) 138 à 7804 Ostiches, et cadastré 19 ème division section C parcelle 113 M, 19 ème division section C parcelle 114 H, 19 ème division section C parcelle 115 E, 19 ème division section C parcelle 115 G.

Le projet vise à reconstruire une habitation unifamiliale avec abri de jardin et chenil, et présente les caractéristiques d'enquête suivantes : Dérogation au plan de secteur (zone agricole).

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'Administration communale, Service Urbanisme, rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath :

- les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 13h à 16h ;
- le mardi jusque 20h (un rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Mr Bataille, Service urbanisme, téléphone : 068/68 10 80, mail : urba@ath.be).

**L'enquête publique est ouverte le 07/12/2018 et clôturée le 21/12/2018.**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Ath, rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath ;
- par télécopie au numéro 068/68 10 89
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urba@ath.be](mailto:urba@ath.be)
- remises au Service urbanisme dont le bureau se trouve au 1<sup>er</sup> étage du centre administratif.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : PU/2018/0288. A peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête, qui aura lieu le 21/12/2018 à 11h00 à l'Administration communale, service urbanisme, 1er étage, rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme est Monsieur Bataille dont le bureau se trouve au service urbanisme.

Ath, le 30/11/2018

Le Directeur général,

Bruno BOËL

Le Bourgmestre,

Marc DUVIVIER



Wallonie

